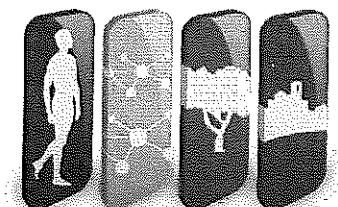


# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

*Antibes Juan-les-Pins - Le Bar-sur-Loup – Bézaudun les Alpes - Biot – Bouyon - Caussols - Châteauneuf  
Cipières - La Colle sur Loup – Conségudes - Courmes – Coursegoules – Les Ferres - Gourdon  
Gréolières - Opio - Roquefort-les-Pins – Roquesteron-Grasse - Le Rouret - Saint-Paul de Vence  
Tourrettes-sur-Loup – Valbonne - Vallauris Golfe-Juan - Villeneuve-Loubet*



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

## RECUEIL DES ACTES

## ADMINISTRATIFS

2014

2ème TRIMESTRE

# SOMMAIRE

## I DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- SEANCE DU 14 avril 2014
- SEANCE DU 12 mai 2014
- SEANCE DU 2 juin 2014
- SEANCE DU 30 juin 2014

## II DECISIONS

- |  |            |
|--|------------|
| <input type="checkbox"/> DEC.2014.05               | 17/04/2014 |
| <input type="checkbox"/> DEC.2014.06               | 25/04/2014 |
| <input type="checkbox"/> DEC.2014.07               | 29/04/2014 |
| <input type="checkbox"/> DEC.2014.08 à DEC.2014.09 | 07/05/2014 |
| <input type="checkbox"/> DEC.2014.10               | 06/06/2014 |

## III DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> SEANCE DU 2 juin 2014  | BC.2014.130 à BC.2014.141 |
| <input type="checkbox"/> SEANCE DU 23 juin 2014 | BC.2014.142 à BC.2014.159 |

## IV ARRETES

- |  |            |
|--|------------|
| <input type="checkbox"/> ARR.2014.02 à ARR.2014.31 | 25/04/2014 |
| <input type="checkbox"/> ARR.2014.32 à ARR.2014.33 | 02/06/2014 |
| <input type="checkbox"/> ARR.2014.34               | 23/06/2014 |
| <input type="checkbox"/> ARR.2014.35 à ARR.2014.38 | 02/06/2014 |
| <input type="checkbox"/> ARR.2014.39 à ARR.2014.41 | 30/06/2014 |

# DELIBERATIONS

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## **2ème TRIMESTRE 2014**

### **SEANCE DU 14 AVRIL 2014 (16 délibérations)**

#### **M. Jean LEONETTI**

- CC.2014.001 Election du Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- CC.2014.002 Composition du bureau communautaire - Détermination du nombre de vice-présidents et de membres du bureau
- CC.2014.003 Election des vice-présidents et des membres du bureau
- CC.2014.004 Délégation du conseil communautaire au Président
- CC.2014.005 Délégation du conseil communautaire au bureau communautaire
- CC.2014.006 Commission d'Appel d'Offres - Election de ses membres
- CC.2014.007 Commission Consultative de la Commande Publique - Election de ses membres
- CC.2014.008 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Election de ses membres
- CC.2014.009 Commission d'Ouverture des Plis - Principe de création
- CC.2014.010 Syndicat Mixte Sophia Antipolis (SYMISA) - Désignation des représentants
- CC.2014.011 Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés UNIVALOM - Désignation des représentants au Comité Syndical et à la Commission Syndicale
- CC.2014.012 Syndicat Mixte de Transport des Alpes-Maritimes (SYMITAM) – Désignation des représentants
- CC.2014.013 Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur - Désignation du représentant au comité syndical
- CC.2014.014 SPL Théâtre Communautaire d'Antibes - Désignation des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale
- CC.2014.015 SPL Antipolis Avenir - Désignation des représentants
- CC.2014.016 SPL SOPHIA - Désignation des représentants

## **SEANCE DU 12 MAI 2014 (31 délibérations)**

### **M. Jean LEONETTI**

- CC.2014.017 Procès-verbal de la séance du 02 décembre 2013 - Approbation
- CC.2014.018 Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013 - Approbation
- CC.2014.019 Compte-rendu des dernières décisions prises par le Président et le bureau communautaire
- CC.2014.020 Commission d'Ouverture des Plis - Election de ses membres
- CC.2014.021 Agence Régionale de Santé - Désignation des représentants au sein des conseils de surveillance
- CC.2014.022 Bus à Haut Niveau de Service de la CASA - Processus de concertation et d'enquête publique - Délégation au Bureau Communautaire

### **Mme Michelle SALUCKI**

- CC.2014.023 Mission locale Antipolis - Désignation des représentants à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Bureau
- CC.2014.024 Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) - Désignation du représentant

### **M. Lionel LUCA**

- CC.2014.025 Association « Air Provence Alpes Côte d'Azur » (AIRPACA) - Désignation du représentant

### **M. Marc DAUNIS**

- CC.2014.026 Télécom Valley - Adhésion et désignation du représentant
- CC.2014.027 European BIC Network (EBN), réseau européen - Adhésion et désignation du représentant
- CC.2014.028 RETIS - Adhésion et désignation du représentant
- CC.2014.029 Incubateur PACA Est - Désignation du représentant
- CC.2014.030 Initiative Agglomération Sophia-Antipolis - Désignation du représentant à l'assemblée générale et au conseil d'administration
- CC.2014.031 Maison de l'Emploi de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Désignation du représentant à l'assemblée générale et au conseil d'administration

### **Mme Guilaine DEBRAS**

CC.2014.032 Programme d'Actions de Prévention des Inondations II - Désignation des représentants au comité de pilotage et au groupe inter-PAPI (club PAPI 06) des Alpes Maritimes

CC.2014.033 Programme d'Actions de Prévention des Inondations PAPI Cagne-Malvan, 2014/2020 - Convention Cadre et désignation du représentant

### **M. Jean-Pierre MAURIN**

CC.2014.034 Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil Communautaire

CC.2014.035 Ajustement du tableau des effectifs

CC.2014.036 Organisation des élections professionnelles - Convention de mission avec le Centre De Gestion des Alpes Maritimes

### **M. Richard RIBERO**

CC.2014.037 Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur - Désignation d'un deuxième représentant au comité syndical

### **M. Thierry OCCELLI**

CC.2014.038 Conseil d'Exploitation - Désignation des membres

CC.2014.039 Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux (AGIR) - Désignation du représentant

CC.2014.040 Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) - Désignation du représentant

### **M. Eric MELE**

CC.2014.041 Commissions de suivi de la décharge du « Jas de Madame » en post exploitation à Villeneuve-Loubet, du centre de stockage de déchets ultimes en pots exploitation au lieu-dit « Vallon de la Glacière » à Villeneuve-Loubet et du site de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) d'ANTIBES - Désignation des représentants

CC.2014.042 Association AMORCE - Désignation du représentant

### **M. Jean-Pierre MASCARELLI**

CC.2014.043 Fondation UNICE - Désignation du représentant

## **Mme Marguerite BLAZY**

- CC.2014.044 Commission Communautaire d'attribution des logements - Désignation des représentants - Actualisation du règlement intérieur et du guide des procédures
- CC.2014.045 Habitat privé - Mise en place d'un Comité de Pilotage et d'un Comité Technique - Désignation des représentants
- CC.2014.046 Bailleurs - Participation au capital des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ERILIA, Nouveau Logis Azur, ICF Sud Méditerranée, Logis Familial) - Désignation des représentants
- CC.2014.047 Bailleur - Société Anonyme de Construction et d'Economie Mixte SACEMA - Désignation des représentants

## **SEANCE DU 2 JUIN 1014 (27 délibérations)**

### **M. Jean LEONETTI**

- CC.2014.048 Procès-verbal de la séance du 14 avril 2014 – Approbation
- CC.2014.049 Commission Développement Economique et Aménagement du Territoire - Création et désignation de ses membres
- CC.2014.050 Commission Finances - Création et désignation de ses membres
- CC.2014.051 Commission Politique de la ville - Création et désignation de ses membres
- CC.2014.052 Commission Habitat - Création et désignation de ses membres
- CC.2014.053 Commission Déplacements Transports - Création et désignation de ses membres
- CC.2014.054 Commission Gestion des Déchets - Création et désignation de ses membres
- CC.2014.055 Commission Environnement - Création et désignation de ses membres
- CC.2014.056 Commission Communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées - Désignation des représentants
- CC.2014.057 Amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les réseaux de transports de la CASA - Protocole avec la région PACA - Désignation d'un représentant au Comité de Pilotage et au Comité Technique
- CC.2014.058 Fonds de concours d'équipements - Bilan mandat 2008-2014 et nouvelles modalités d'attributions
- CC.2014.059 Collège de l'Eganaude – Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration

CC.2014.060 Université de Nice Sophia Antipolis (UNICE) – Désignation d'un représentant au sein du Conseil Documentaire de l'Université

CC.2014.061 Réalisation de programmes mixtes d'habitat sur la commune d'Antibes Juan les Pins - Convention opérationnelle multi-sites avec l'établissement public foncier Provence Alpes Côte d'Azur, la Commune d'Antibes Juan les Pins et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – Avenant n°3

### **Mme Michelle SALUCKI**

CC.2014.062 Exercice du droit de visite - Convention de partenariat avec le TGI de Grasse – Renouvellement

### **M. Lionnel LUCA**

CC.2014.063 Association « Réseau PACA 21 association pour la promotion des Chartes pour l'Environnement et des Agendas 21 en Provence- Alpes Côte d'Azur » - Désignation du représentant

### **M. Michel ROSSI**

CC.2014.064 Musée National Fernand Léger - Convention de partenariat

CC.2014.065 Musée d'Histoire et de Céramiques Biotoises - Convention de partenariat

CC.2014.066 Action culturelle - Adhésions à différents organismes

### **M. Jean-Pierre MAURIN**

CC.2014.067 Indemnité de conseil allouée à l'Administrateur des Finances Publiques Adjoint

CC.2014.068 Régie à autonomie financière des transports Envibus: Indemnité de conseil alloué à l'administrateur des finances publiques adjoint

CC.2014.069 Indemnités des emplois fonctionnels

### **M. Thierry OCCELLI**

CC.2014.070 Développement du covoiturage - Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération des pays de Lérins et la Communauté d'agglomération du pays de Grasse

CC.2014.071 Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM) - Désignation des représentants



**M. Eric MELE**

CC.2014.072 Responsabilité élargie du producteur - Demande d'adhésion d'UNIVALOM à l'éco organisme ECO MOBILIER

**M. Jean-Pierre MASCARELLI**

CC.2014.073 SKEMA Business School – Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale

**Mme Marguerite BLAZY**

CC.2014.074 Gestion de Programme Le Pous à Châteauneuf - Convention de partenariat avec La Maison Familiale de Provence

**SEANCE DU 30 JUIN 2014 (69 délibérations)**

**M. Jean LEONETTI**

CC.2014.075 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur la conséquence de la baisse massive des dotations de l'Etat

CC.2014.076 Procès-verbal de la séance du 12 mai 2014 – Approbation

CC.2014.077 Compte-rendu des dernières décisions prises par le Président et le bureau communautaire

CC.2014.078 Compte rendu des avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

CC.2014.079 Fonctionnement de l'assemblée délibérante - Adoption du règlement intérieur

CC.2014.080 Accueil de personnalités extérieures à la CASA - Modalités de prise en charge

CC.2014.081 NAUTIPOLIS - Rapport annuel 2013 retraçant les conditions d'exécution du service public

CC.2014.082 NAUTIPOLIS - Modification horaires d'accueil

CC.2014.083 SPL SOPHIA - Rapport annuel 2013 de l'administrateur à la CASA

CC.2014.084 SPL Antipolis Avenir - Rapport annuel 2013 des administrateurs à la CASA

CC.2014.085 Mutualisation avec le SYMISA - Convention de création de service commun et convention de prestations de services – Approbation

CC.2014.086 Polytech'Nice Sophia - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration

- CC.2014.087 Collège « Le Pré des Roures » - Désignation d'un représentant
- CC.2014.088 ANTHEA - Convention de billetterie avec l'Office du Tourisme d'Antibes
- CC.2014.089 ANTHEA - Convention de mécénat
- CC.2014.090 ZAC « Les Hauts de Roquefort » sise à Roquefort les Pins - Délégations au Bureau Communautaire
- CC.2014.091 ZAC « Les Hauts de Roquefort » sise à Roquefort-les-Pins - Compte-rendu annuel 2013 d'activités de la concession d'aménagement

### **M. Lionnel LUCA**

- CC.2014.092 Mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial Ouest 06, entre la CASA, la CAPG, la CAPL et les villes d'Antibes, Grasse et Cannes - Convention de partenariat
- CC.2014.093 Plan Climat Energie Territorial - Association EnviroBAT Méditerranée et Bâtiments Durables Méditerranéens - Désignation des représentants
- CC.2014.094 Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Nice Côte-d'Azur - Désignation des représentants
- CC.2014.095 Comité de baie Antibes à Cap d'Ail - Désignation du représentant
- CC.2014.096 Comité de baie des Golfes de Lérins - Désignation du représentant

### **M. Marc DAUNIS**

- CC.2014.097 Zone d'aménagement concerté des Clausonnes à Valbonne Sophia Antipolis - Convention quadripartite entre le Département, la commune de Valbonne, la SPL Sophia et la Communauté d'Agglomération
- CC.2014.098 Espace à enjeux - Déclaration d'intérêt communautaire pour le projet de zone artisanale à Opio

### **M. Michel ROSSI**

- C.2014.099 Actions autour de la Première Guerre Mondiale et Fernand Léger à la Médiathèque Communautaire à Biot - Partenariat avec la Direction des Musées Nationaux des Alpes-Maritimes, le Centre International de Valbonne et l'Association Alma Centre Culturel
- CC.2014.100 Actions communes entre l'Association VSA Iélé et la Médiathèque Communautaire à Valbonne Sophia Antipolis – Partenariat
- CC.2014.101 Règlement Intérieur des Médiathèques Communautaires – Modifications

CC.2014.102 Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL) – Adhésion

**M. Gérald LOMBARDO**

CC.2014.103 Restanques et pierre sèche - Convention de partenariat CASA - CAPG - PNR Préalpes d'Azur - CAUE 06

**M. Jean-Pierre MAURIN**

CC.2014.104 Budget Principal - Compte de Gestion 2013

CC.2014.105 Budget principal - Compte Administratif 2013

CC.2014.106 Budget Principal - Affectation du résultat 2013

CC.2014.107 Budget Principal - Budget Supplémentaire 2014

CC.2014.108 Budget Annexe des Transports - Compte de Gestion 2013

CC.2014.109 Budget Annexe des Transports - Compte Administratif 2013

CC.2014.110 Budget Annexe des Transports - Affectation de résultat 2013

CC.2014.111 Budget de la Régie à Autonomie Financière des Transports Envibus - Compte de Gestion 2013

CC.2014.112 Budget de la Régie à Autonomie Financière des Transports Envibus - Compte Administratif 2013

CC.2014.113 Budget de la Régie à Autonomie Financière des Transports Envibus - Affectation du résultat 2013

CC.2014.114 Budget de la Régie à Autonomie Financière des Transports Envibus - Budget Supplémentaire 2014

CC.2014.115 Budget Annexe des Télépépinières - Compte de Gestion 2013

CC.2014.116 Budget Annexe des Télépépinières - Compte Administratif 2013

CC.2014.117 Budget Annexe des Télépépinières - Affectation du résultat 2013

CC.2014.118 Budget Annexe des Télépépinières - Budget supplémentaire 2014

CC.2014.119 Budget Annexe du Théâtre Communautaire - Compte de Gestion 2013

CC.2014.120 Budget Annexe du Théâtre Communautaire - Compte Administratif 2013

CC.2014.121 Budget Annexe du Théâtre Communautaire - Affectation de résultat 2013

CC.2014.122 Budget Annexe du Théâtre Communautaire - Budget supplémentaire 2014

- CC.2014.123 Adhésion au dispositif TIPI Régie : gestion du paiement par internet
- CC.2014.124 Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Répartition 2014
- CC.2014.125 Recueil des tarifs de la CASA
- CC.2014.126 Ajustement du tableau des effectifs
- CC.2014.127 Exercice du droit à la formation des membres du conseil communautaire
- CC.2014.128 Modification des modalités relatives aux astreintes au sein des services communautaires
- CC.2014.129 Adhésion pour les salariés de droit privé de la régie à simple autonomie financière des transports Envibus à l'OPCA et au FONGECIF
- CC.2014.130 Fixation des modalités du temps de travail des salariés de droit privé de la régie à simple autonomie des transports Envibus
- CC.2014.131 Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité - Conditions de travail et composition
- CC.2014.132 Accompagnement psychologique des agents communautaires - Convention de mission avec le centre de gestion des Alpes Maritimes
- CC.2014.133 Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM) - Désignation du représentant

**M. Richard RIBERO**

- CC.2014.134 Site « Préalpes de Grasse, Rivière et Gorges du Loup » et « Dôme de Biot » - Désignation du représentant

**M. Thierry OCCELLI**

- CC.2014.135 Comité Directeur et de la commission de Sécurité des Transports Urbains de la CASA - Désignation des membres
- CC.2014.136 Compensation forfaitaire de la ligne 200 Nice - Cannes du Réseau Ligne d'Azur du Conseil Général - Avenant n°1 à la convention
- CC.2014.137 Gamme Tarifaire Envibus - Pass CFB - Centre de formation du bâtiment - Année scolaire 2014-2015
- CC.2014.138 Journée des transports publics - Proposition de mise en place de la gratuité du réseau Envibus

**M. Eric MELE**

CC.2014.139 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Exercice 2013

**Mme Marguerite BLAZY**

CC.2014.140 Bailleurs - Désignation du représentant aux commissions d'attribution logement

CC.2014.141 Prise de délégation des aides à la pierre par la CASA pour la période 2015-2021 - Principes et objectifs

CC.2014.142 Dispositif amélioration parc privé sur territoire CASA 2015-2017 - Principes et objectifs

**M. Richard THIERY**

CC.2014.143 Conseil de Développement - Renouvellement des membres

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SEANCE DU 14 AVRIL 2014

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

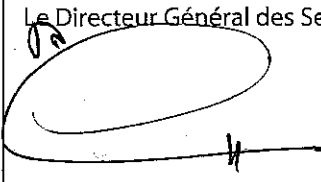
Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>75</b>	<b>1</b>

N° de la séance : 01

Objet de la délibération : Direction des  
Affaires Juridiques - Election du Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis

<input checked="" type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Expédition certifiée conforme à l'original Pour le Président, Le Directeur Général des Services  Laurent CARRIE
---

N° Enregistrement : CC.2014.001

Date de la convocation : <b>Le 08/04/2014</b>
<b>Certifié exécutoire compte tenu</b>
de l'affichage en date du <b>24 AVR. 2014</b>
de la réception s/Préfecture en date du <b>22 AVR. 2014</b>
Pour le Président, Le Directeur Général des Services 
Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Alain ARZIARI, Doyen d'Age de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire de Coursegoules.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Juliën DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER, Lionel TIVOLI

**ABSENT :**

Gérard PIÉL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Le Doyen de l'Assemblée, Alain ARZIARI,**

Monsieur le Doyen de l'Assemblée :

**RAPPELLE** que comme le précise l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les règles applicables à l'élection du maire sont transposables à l'élection du Président des EPCI.

Par renvoi aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT « le conseil communautaire élit le Président et les vice-présidents parmi ses membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »,

**INVITE** les conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à procéder à l'élection du Président,

**LANCE** un appel à candidatures pour la Présidence de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,

Monsieur Alain ARZIARI constate qu'une seule candidature s'est fait connaître pour la présidence de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; il s'agit de Jean LEONETTI, Député-Maire d'Antibes.

Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, il est donc procédé aux opérations de vote.

Chaque conseiller a, à l'appel de son nom, déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote, par le bureau constitué ad hoc, a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrage exprimés : 71

Majorité absolue : 36

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT DE SEANCE ET DOYEN D'AGE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 71 VOIX POUR.**

Monsieur Jean LEONETTI a été proclamé Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et immédiatement installé dans ses fonctions.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
À ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI



**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.001  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Election du Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Matière : 5.1 - Election executif

**Interlocuteur**  
Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275028  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-14-22.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h14:23

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4286-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4286  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 1  
Objet : Election du Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4286-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0



Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
76	75	1

N° de la séance : 02

Objet de la délibération : Direction des  
Affaires Juridiques - Composition du  
bureau communautaire - Détermination  
du nombre de Vice-présidents et de  
membres du bureau

Original  
Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

N° Enregistrement : CC.2014.002

Date de la convocation :  
Le 08/04/2014

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du 24 AVR. 2014

de la réception s/Préfecture  
en date du 22 AVR. 2014

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Deborah MINEI, Anne CHEVALIER, Lionel TIVOLI

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Je vous rappelle que conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ». « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents ».

Notre Conseil Communautaire étant composé de 76 membres, le seuil de 15 vice-présidents prévu par les textes trouve à s'appliquer.

Je vous rappelle en outre que le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, soit aujourd'hui lundi 14 avril 2014.

En conséquence de quoi, il vous appartient de déterminer la composition du nouveau Bureau communautaire.

Je vous propose, dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'équilibre permettant d'assurer le respect des principes contenus dans la charte adoptée par les communes fondatrices de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et mis en œuvre depuis 2002, que le Bureau Communautaire, outre le Président, soit constitué de 15 vice-présidents et de 9 autres membres du Bureau.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de composer le Bureau Communautaire du Président, de 15 vice-présidents et de 9 autres membres du Bureau.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de composer le Bureau Communautaire du Président, de 15 vice-présidents et de 9 autres membres du Bureau.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.002  
Nature : DE - Délibérations  
Objet : Composition du bureau communautaire - Détermination du nombre de Vice-présidents et de membres du bureau  
Matière : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275031  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-14-27.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h14:29

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4287-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro Interne : AOI\_4287  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 2  
Objet : Composition du bureau communautaire - Détermination du nombre de Vice-présidents et de membres du bureau  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4287-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville

BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

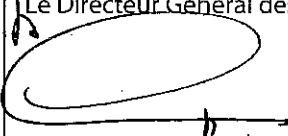
Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
76	75	1

N° de la séance : 03

Objet de la délibération: Direction des  
Affaires Juridiques - Election des Vices-  
présidents et des membres du bureau

<input checked="" type="checkbox"/> Original ▪ Expédition certifiée conforme à l'original Pour le Président, Le Directeur Général des Services  Laurent CARRIE
--

N° Enregistrement : CC.2014.003

Date de la convocation : <b>Le 08/04/2014</b>  <b>Certifié exécutoire compte tenu</b> de l'affichage en date du <b>24 AVR. 2014</b> de la réception s/Préfecture en date du <b>22 AVR. 2014</b> Pour le Président, Le Directeur Général des Services   Laurent CARRIE
---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoïn RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER, Lionel TIVOLI

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Je vous rappelle les termes des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- « les dispositions relatives aux maires et aux adjoints sont applicables au Président de la Communauté et aux membres du Bureau » ;
- « le Conseil Communautaire élit le Président et les vice-présidents parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Aussi, je lance un appel aux candidatures pour l'élection des 15 vice-présidents et des 9 autres membres du bureau de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Cette élection doit se faire au scrutin uninominal et secret, à la majorité absolue. Il convient de préciser que l'ordre protocolaire des élus est décroissant.

Je vous propose donc de bien vouloir procéder successivement à l'élection des 15 vice-présidents puis des 9 autres membres du Bureau conformément aux articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller a, à l'appel de son nom, déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote, par le bureau constitué ad hoc, a donné les résultats suivants :

1- Election du 1<sup>er</sup> vice-président :

Madame Michelle SALUCKI déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Madame **Michelle SALUCKI** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première vice-présidente et immédiatement installée.

2- Election du 2<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Lionnel LUCA déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrage exprimés : 70

Majorité absolue : 36

Monsieur **Lionnel LUCA** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3- Election du 3<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Marc DAUNIS déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 7

Nombre de suffrage exprimés : 68

Majorité absolue : 35

Monsieur **Marc DAUNIS** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

4- Election du 4<sup>ème</sup> vice-président :

Madame Guilaine DEBRAS déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 14

Nombre de suffrage exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Madame **Guilaine DEBRAS** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

5- Election du 5<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Jean-Bernard MION déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur **Jean-Bernard MION** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

6- Election du 6<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Michel ROSSI déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur **Michel ROSSI** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.



7- Election du 7<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Damien BAGARIA déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur **Damien BAGARIA** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

*Départ de Monsieur Lionel TIVOLI qui donne procuration à Madame Anne CHEVALIER.*

8- Election du 8<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Gérald LOMBARDO déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 6

Nombre de suffrage exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Monsieur **Gérald LOMBARDO** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

9- Election du 9<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Jean-Pierre MAURIN déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur **Jean-Pierre MAURIN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

10- Election du 10<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Joseph LE CHAPELAIN déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur **Joseph LE CHAPELAIN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

11- Election du 11<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Richard RIBERO déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrage exprimés : 70

Majorité absolue : 36

Monsieur **Richard RIBERO** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

12- Election du 12<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Thierry OCCELLI déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur **Thierry OCCELLI** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

13- Election du 13<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Eric MELE déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur **Eric MELE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.

14- Election du 14<sup>ème</sup> vice-président :

Monsieur Jean-Pierre MASCARELLI déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur **Jean-Pierre MASCARELLI** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

15- Election du 15<sup>ème</sup> vice-président :

Madame Marguerite BLAZY déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Madame **Marguerite BLAZY** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quizième vice-présidente et immédiatement installée.

1- Election du 1<sup>er</sup> membre du bureau :

Monsieur Roger CRESP déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur **Roger CRESP** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier membre du bureau et immédiatement installé.

2- Election du 2<sup>ème</sup> membre du bureau :

Monsieur Alain ARZIARI déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur **Alain ARZIARI** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième membre du bureau et immédiatement installé.

3- Election du 3<sup>ème</sup> membre du bureau :

Monsieur Gilbert TAULANE déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur **Gilbert TAULANE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième membre du bureau et immédiatement installé.

4- Election du 4<sup>ème</sup> membre du bureau :

Monsieur Gilbert HUGUES déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur **Gilbert HUGUES** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième membre du bureau et immédiatement installé.

5- Election du 5<sup>ème</sup> membre du bureau :

Monsieur Jean-Paul ARNAUD déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur **Jean-Paul ARNAUD** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième membre du bureau et immédiatement installé.

6- Election du 6<sup>ème</sup> membre du bureau :

Monsieur Richard THIERY déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur **Richard THIERY** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième membre du bureau et immédiatement installé.

7- Election du 7<sup>ème</sup> membre du bureau :

Monsieur Claude BERENGER déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur **Claude BERENGER** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième membre du bureau et immédiatement installé.

8- Election du 8<sup>ème</sup> membre du bureau :

Monsieur René TRASTOUR déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur **René TRASTOUR** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième membre du bureau et immédiatement installé.

9- Election du 9<sup>ème</sup> membre du bureau :

Monsieur Joseph VALETTE déclare sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre d'inscrits : 75

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur **Joseph VALETTE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième membre du bureau et immédiatement installé.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND ACTE** des résultats ci-dessus énoncés, et proclamés par le Président.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.003  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Election des Vices-présidents et des membres du bureau  
Matière : 5.1 - Election executif

**Interlocuteur**  
Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275035  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-14-41.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h14:42

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4288-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro Interne : AOI\_4288  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 1  
Objet : Election des Vices-présidents et des membres du bureau  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4288-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

N° de la séance : 04

Objet de la délibération: Direction des  
Affaires Juridiques - Délégation du conseil  
communautaire au Président

<p>Original</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Expédition certifiée conforme à l'original</li></ul> <p>Pour le Président, Le Directeur Général des Services</p> <p>Laurent CARRIE</p>
--

N° Enregistrement : CC.2014.004

Date de la convocation :

**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage

en date du **24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture

en date du **22 AVR. 2014**

Pour le Président,

Le Directeur Général des Services

Laurent CARRIE

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22, L. 5211-2 et L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception des sept points précisés à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et repris par l'alinéa 2 de l'article 10 des statuts de la CASA.

Pour assurer le bon fonctionnement des services communautaires, il y a lieu de déléguer au Président les attributions ci-dessous énumérées, attributions qu'il peut subdéléguer conformément aux dispositions combinées des articles, L. 2122-18 à L. 2122-23, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous propose donc de déléguer au Président de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis les attributions suivantes :

- prendre toute décision, en tant que Pouvoir Adjudicateur et en tant qu'Entité Adjudicatrice, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics à procédure adaptée jusqu'à concurrence des seuils définis par la réglementation en vigueur, ainsi que leurs avenants, et que l'objet de ces marchés porte sur l'acquisition de fournitures ou de prestations de services, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre toute décision, en tant que Pouvoir Adjudicateur et en tant qu'Entité Adjudicatrice, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics à procédure adaptée jusqu'à concurrence des seuils définis par la réglementation en vigueur, ainsi que leurs avenants, en ce qui concerne les marchés travaux lorsque leur montant est inférieur aux seuils visés à l'alinéa précédent et fixé par la réglementation, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre toute décision, en tant que Pouvoir Adjudicateur et en tant qu'Entité Adjudicatrice, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de prestations de services pouvant relever d'un régime assoupli tel que défini par la réglementation, ainsi que leurs avenants, lorsque leur montant est inférieur aux montants visés au premier alinéa et fixés par la réglementation, et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre tout acte préparatoire et toute décision, en tant que Pouvoir Adjudicateur et en tant qu'Entité Adjudicatrice, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque le montant est supérieur aux montants visés au premier alinéa et fixés par la réglementation en vigueur, hormis la signature de l'acte d'engagement et les éventuels avenants s'y rattachant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux ;
- procéder à la réalisation de tous les emprunts dits classiques ou obligataires destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;



- procéder aux réaménagements des emprunts en l'autorisant à passer et signer les actes et contrats nécessaires sur les domaines suivants :
  - différé d'amortissement ou d'intérêt (voir in fine),
  - modification du taux d'intérêt entre fixe et / ou indexé,
  - la levée d'options prévues par le contrat d'emprunt,
  - la conclusion de tout avenant.
- de réaliser des lignes de trésoreries sur la base d'un montant maximum de cinq millions d'euros ;
- prendre toute décision relative aux permis de démolir ainsi qu'aux autorisations d'urbanisme à l'exception du dépôt des permis de construire initiaux ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- prendre toute décision en matière de mise à disposition de locaux ou de terrains relevant du domaine privé ;
- passer les contrats d'assurance ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux quel qu'en soit le montant ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme dans les limites fixées par le 7° de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- exercer au nom de la Communauté d'Agglomération les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 213-3 dudit code, dans les limites fixées par le 7° de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de signer la convention prévue par le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de Justice et Experts ;
- intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance comme en d'appel ou en cassation, devant les juridictions administrative, civile et pénale. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la communauté ;
- d'autoriser, au nom de la Communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.


Le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- de donner délégation au Président pour exercer les compétences indiquées ci-dessus ;
- de l'autoriser à les subdéléguer ;
- que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.004  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Délégation du conseil communautaire au Président  
Matière : 5.4 - Delegation de fonctions

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275036  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-14-48.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h14:52

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4289-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4289  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 4  
Objet : Délégation du conseil communautaire au Président  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4289-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

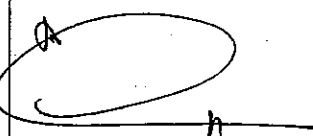
Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
76	74	2

N° de la séance : 05

Objet de la délibération: Direction des  
Affaires Juridiques - Délégation du conseil  
communautaire au bureau  
communautaire

Original  
▪ Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

N° Enregistrement : CC.2014.005

Date de la convocation :  
**Le 08/04/2014**  
  
**Certifié exécutoire compte tenu**  
de l'affichage  
en date du **24 AVR. 2014**  
de la réception s/Préfecture  
en date du **22 AVR. 2014**  
  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception des sept points précisés par ledit article et repris par l'alinéa 2 de l'article 10 des statuts de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA).

Afin de compléter le dispositif d'optimisation du fonctionnement de la CASA et notamment les délégations consenties au Président, il est proposé que le Bureau soit chargé, par délégation du Conseil et pour la durée de son mandat :

- de prendre toutes décisions à l'exception des décisions budgétaires en matière de subvention à recevoir ou à accorder ;
- d'accorder les garanties d'emprunts, cautions et d'autres crédits baux au nom de la Communauté ;
- d'accorder des fonds de concours aux Communes ;
- de procéder aux acquisitions et cessions foncières qu'elles soient à titre gratuit ou onéreux ;
- de prendre toutes décisions en matière de mise à disposition de locaux et de terrains relevant du domaine public ou de tous autres éléments mobiliers du patrimoine ;
- de prendre toutes décisions en matière d'occupation temporaire du domaine public ;
- de prendre un certain nombre d'avis et de décisions en matière d'urbanisme liées au SCOT, en vertu de l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme, parmi lesquelles :
  - L'autorisation d'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles dans les PLU (*l'avis devra être fait avant l'arrêt du document*) ;
  - Le déclassement d'espaces boisés classés ;
  - la prise en compte des orientations du SCOT dans les projets et documents de planification communaux ;
  - les décisions en matière d'urbanisme commercial et notamment les avis sur les dossiers de la CDAC (décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial).
- de prendre toutes décisions relatives au lancement des procédures de mise en vente des biens propriété de la CASA, d'une valeur de vente supérieure à 4 600 €, et à leur attribution ;
- de prendre toutes décisions relatives au lancement, à l'autorisation de signature ou à l'attribution de l'ensemble des marchés publics et de leurs avenants, au-delà du montant défini par la réglementation visant les procédures adaptées passées pour l'acquisition de fournitures et de prestations de services ;

- de résoudre les litiges par protocoles transactionnels de tous les marchés quel que soit leur montant ;
- de prendre toutes décisions relatives à la constitution de groupement de commandes pour gérer les besoins en fournitures, services et travaux impliquant la CASA.

Il sera rendu compte des travaux du Bureau Communautaire et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- de donner délégation au Bureau Communautaire pour exercer les compétences indiquées ci-dessus,
- qu'il sera rendu compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.005  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Délégation du conseil communautaire au bureau communautaire  
Matière : 5.4 - Delegation de fonctions

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81274928  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-13-05.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h13:07

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4290-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro Interne : AOI\_4290  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 4  
Objet : Délégation du conseil communautaire au bureau communautaire  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4290-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

N° de la séance : 06

Objet de la délibération : Direction des  
Affaires Juridiques - Commission d'Appel  
d'Offres - Election de ses membres

<p>Ⓢ Original</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Expédition certifiée conforme à l'original</li></ul> <p>Pour le Président, Le Directeur Général des Services</p> <p>Laurent CARRIE</p>
--

N° Enregistrement : CC.2014.006

Date de la convocation :

**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage

en date du **24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture

en date du **22 AVR. 2014**

Pour le Président,

Le Directeur Général des Services

Laurent CARRIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DÉTHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



**Monsieur LEONETTI,**

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics issu du décret n°2006.975 d'août 2006, « lorsqu'il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du Président de cet établissement ou de son représentant, d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité ayant le nombre d'habitants le plus élevé », en l'occurrence la commune d'Antibes qui comporte cinq membres.

La CAO est constituée pour la durée du mandat. Le Président de l'EPCI étant Président de droit, il ne fait pas partie de la liste des candidatures.

En application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rappelle que le vote a lieu à bulletins secrets au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Avant de procéder à l'élection, il y a lieu de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante les précisions suivantes :

- L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste ;
- Les listes présentées à l'élection peuvent être incomplètes ;
- Cette élection a lieu sans panachage ni vote préférentiel.

J'invite donc les listes candidates à se présenter, et je vous propose de :

- procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du Conseil Communautaire devant siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres ;
- prendre acte que, conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;
- prendre acte également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Après avoir lancé un appel aux listes candidates, seule la liste ci-dessous s'est présentée :

<b>TITULAIRES</b> <b>5</b>	<b>SUPPLEANTS</b> <b>5</b>
Serge AMAR	Gérald LOMBARDO
Marie BENNASSAYAG	Michel VIANO
Christophe ETORE	Laurent COLLIN
Michel MAZUET	Martine BONNEAU
Françoise THOMEL	Anne-Marie DUMONT

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142,I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 73 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Madame Anne CHEVALIER ayant une procuration de Monsieur Lionel TIVOLI) ET DECIDE :**

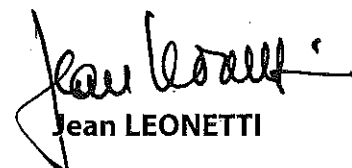
- D'approuver la liste des candidats suivante :

<b>TITULAIRES</b> <b>5</b>	<b>SUPPLEANTS</b> <b>5</b>
Serge AMAR	Gérald LOMBARDO
Marie BENNASSAYAG	Michel VIANO
Christophe ETORE	Laurent COLLIN
Michel MAZUET	Martine BONNEAU
Françoise THOMEL	Anne-Marie DUMONT

- de prendre acte que, conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier,
- de prendre acte également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.006  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Commission d'Appel d'Offres - Election de ses membres  
Matière : 5.3 - Designation de representants

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81274952  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-13-24.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h13:26

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4291-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4291  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : Commission d'Appel d'Offres - Election de ses membres  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4291-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**


Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

N° de la séance : 07

Objet de la délibération : Direction des  
Affaires Juridiques - Commission  
consultative de la Commande Publique -  
Election de ses membres

 Original  
▪ Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

N° Enregistrement : CC.2014.007

Date de la convocation :  
**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture  
en date du **22 AVR. 2014**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

  
Laurent CARRIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Le Code des Marchés Publics issu du décret n°2006-975 d'août 2006 prévoit dans ses dispositions que les marchés inférieurs aux seuils définis par la réglementation peuvent être passés selon une procédure adaptée.

Compte tenu de la multiplicité de ce type de marchés et pour le bon fonctionnement de notre administration, je vous propose de maintenir le principe d'une Commission Consultative de la Commande Publique (CCCP) constituée d'élus communautaires, présidée par le Président ou son représentant, pour les marchés d'un montant compris entre 90 000 € HT et les seuils définis par la réglementation pour les procédures formalisées.

Il convient donc de procéder à l'élection de cinq membres issus du Conseil Communautaire devant siéger au sein de la Commission Consultative de la Commande Publique (CCCP), présidée par Monsieur le Président ou son représentant, pour les marchés d'un montant compris entre 90 000 € HT et les seuils définis par la réglementation.

Il est précisé que le vote a lieu au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette Commission pourra se tenir valablement sans conditions particulières de quorum ou de convocation.

Aussi j'invite les listes candidates à se présenter et vous propose de procéder à l'élection des cinq membres de la CCCP à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après avoir lancé un appel aux listes candidates, seule la liste ci-dessous s'est présentée :

<b>REPRESENTANTS</b>
<b>5</b>
Serge AMAR
Marie BENNASSAYAG
Christophe ETORE
Michel MAZUET
Françoise THOMEL

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142,I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

- **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 73 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Madame Anne CHEVALIER ayant une procuration de Monsieur Lionel TIVOLI) ET DECIDE d'approuver la liste des candidats suivante :**

<b>REPRESENTANTS</b>
<b>5</b>
Serge AMAR
Marie BENNASSAYAG
Christophe ETORE
Michel MAZUET
Françoise THOMEL

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.007  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Commission consultative de la Commande Publique - Election de ses membres  
Matière : 5.3 - Designation de représentants

**Interlocuteur**  
Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81274968  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-13-39.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h13:40

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4292-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4292  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : Commission consultative de la Commande Publique - Election de ses membres  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4292-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

N° de la séance : 08

Objet de la délibération: Direction des  
Affaires Juridiques - Commission  
consultative des Services Publics Locaux -  
Election des membres

Original  
▪ Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

N° Enregistrement : CC.2014.008

Date de la convocation :  
**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture  
en date du **22 AVR. 2014**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

  
Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



**Monsieur LEONETTI,**

Aux termes de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dont la population est supérieure à 50 000 habitants doivent créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Lorsque cette commission est instituée, elle est compétente pour statuer sur l'ensemble des modes de gestion des services publics locaux de la communauté, dans les conditions prévues aux dispositions précitées du CGCT.

Cette commission est présidée par le Président ou son représentant; elle doit comprendre des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par la même assemblée.

Conformément aux dispositions précitées de l'article L.1413-1 du CGCT, cette commission doit être consultée sur diverses matières, dont notamment, « *pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public* » et, plus largement sur les modes de gestion du service.

Par délibération du 9 juillet 2007 du Conseil Communautaire, une CCSPL avait été créée. Ses membres avaient été renouvelés le 30/06/2008 pour le mandat 2008-2014.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante de la CASA, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation des nouveaux membres de cette CCSPL.

Telle que la délibération du 9 juillet 2007 le prévoyait, je vous propose que cette CCSPL soit composée de 15 membres dont 10 élus communautaires et 5 mandataires d'associations représentatives au niveau local et national, et vous invite par la présente délibération à désigner ces 15 représentants.

Je vous propose que les associations représentatives soient les suivantes :

AADC Défense des Consommateurs
Association des Habitants du Parc de Sophia (AHPSA)
Clubs des Dirigeants de Sophia
TRAVISIA
Association des Paralysés de France (APF)

Et j'invite les listes d'élus communautaires à se présenter.

Après avoir lancé un appel aux listes candidates, seule la liste ci-dessous s'est présentée :

<b>ELUS 10</b>
Jean LEONETTI
Jean-Pierre MAURIN
Marc DAUNIS
Damien BAGARIA
Thierry OCCELLI
Eric MELE
Serge AMAR
Michel VIANO
Michel MAZUET
Martine BONNEAU

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142,I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- de désigner les associations représentatives suivantes :

AADC Défense des Consommateurs
Association des Habitants du Parc de Sophia (AHP SA)
Clubs des Dirigeants de Sophia
TRAVISA
Association des Paralysés de France (APF)

- d'approuver la liste des élus communautaires suivante :

<b>ELUS 10</b>
Jean LEONETTI
Jean-Pierre MAURIN
Marc DAUNIS
Damien BAGARIA
Thierry OCCELLI
Eric MELE
Serge AMAR
Michel VIANO
Michel MAZUET
Martine BONNEAU

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.008  
Nature : DE - Délibérations  
Objet : Commission consultative des Services Publics Locaux - Election des membres  
Matière : 5.3 - Designation de représentants

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81274978  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-13-47.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h13:48

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4293-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4293  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : Commission consultative des Services Publics Locaux - Election des membres  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4293-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville

BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
76	74	2

N° de la séance : 09

Objet de la délibération: Direction des  
Affaires Juridiques - Commission  
d'Ouverture des Plis - Principe de création

<p>Original</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Expédition certifiée conforme à l'original</li></ul> <p>Pour le Président, Le Directeur Général des Services</p> <p>Laurent CARRIE</p>
--

N° Enregistrement : CC.2014.009

Date de la convocation :

**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage

en date du **24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture

en date du **22 AVR. 2014**

Pour le Président,

Le Directeur Général des Services

Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Les articles L.1411-1, et suivants, du Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-4 disposent qu'à différentes étapes de la passation de Délégations de Service Public (DSP), une Commission dite d'Ouverture des Plis (COP) doit intervenir au stade de l'ouverture et de l'analyse des candidatures et des offres.

A l'instar de toutes les commissions statutaires, le renouvellement du Conseil Communautaire impose que l'Assemblée délibère de nouveau ce jour sur le principe de création d'une Commission d'Ouverture des Plis.

Cette commission est présidée nécessairement par l'autorité habilitée ou son représentant à signer la convention de DSP à venir. Elle est composée de 5 titulaires et 5 suppléants membres du Conseil Communautaire élus en son sein au scrutin secret de liste suivant à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Je vous rappelle qu'il est utile, en application de la jurisprudence, de laisser s'exprimer les candidatures préalablement à une telle élection. Il est donc nécessaire de procéder à cette élection lors d'une réunion ultérieure du Conseil Communautaire.

Les modalités de dépôt des candidatures sont les suivantes :

- Les candidatures seront présentées sous forme de liste,
- Elles pourront être déposées en séance jusqu'au début du vote.

Je vous prie de bien vouloir décider :

- Le principe de création d'une COP ;
- de procéder, lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission, visée à l'article L 1411-5 a) du Code Général des Collectivités Territoriales, qui sera appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations ;
- que cette Commission d'Ouverture des Plis sera compétente pour toute Délégation de Service Public de la Communauté d'Agglomération jusqu'au prochain renouvellement général du Conseil Communautaire ;
- que les membres du Conseil Communautaire qui souhaiteront être des membres élus pourront, jusqu'au début du vote, présenter librement leur candidature. Les candidatures seront présentées sous forme de listes ;
- que dans ces conditions, il sera procédé à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- le principe de création d'une COP ;
- de procéder, lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission, visée à l'article L 1411-5 a) du Code Général des Collectivités Territoriales, qui sera appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations ;
- que cette Commission d'Ouverture des Plis sera compétente pour toute Délégation de Service Public de la Communauté d'Agglomération jusqu'au prochain renouvellement général du Conseil Communautaire ;
- que les membres du Conseil Communautaire qui souhaiteront être des membres élus pourront, jusqu'au début du vote, présenter librement leur candidature. Les candidatures seront présentées sous forme de listes ;
- que dans ces conditions, il sera procédé à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.009  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Commission d'Ouverture des Plis - Principe de création  
Matière : 5.7 - Intercommunalite

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81274988  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-13-55.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h13:56

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4294-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4294  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 7  
Objet : Commission d'Ouverture des Plis - Principe de création  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4294-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0



Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

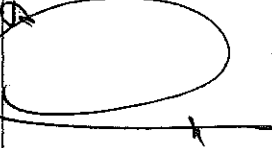
Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

N° de la séance : 10

Objet de la délibération : Direction des  
Affaires Juridiques - Syndicat mixte  
Sophia Antipolis (SYMISA) - Désignation  
des représentants

 Original  
▪ Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

N° Enregistrement : CC.2014.010

Date de la convocation :  
**Le 08/04/2014**  
  
**Certifié exécutoire compte tenu**  
  
de l'affichage  
en date du **24 AVR. 2014**  
  
de la réception s/Préfecture  
en date du **22 AVR. 2014**  
  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
  
  
Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIÉRY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Le 30 octobre 2006, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a adhéré au Syndicat Mixte Sophia Antipolis (SYMISA),

Cette adhésion s'est faite selon les modalités suivantes de répartition des sièges :

« Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé des délégués élus ou désignés par chacun des membres selon la répartition suivante :

- 18 conseillers généraux représentant le Département des Alpes-Maritimes, élus par le Conseil Général ;
- 18 conseillers communautaires représentant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
- 2 délégués élus représentant la Commune de Mougins ;
- 2 délégués élus représentant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- 4 délégués désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur.

Pour siéger au Comité Syndical en cas d'empêchement des délégués titulaires, des délégués suppléants seront désignés comme suit :

- 9 suppléants pour le Département des Alpes Maritimes ;
- 8 suppléants pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
- 1 suppléant pour la Commune de Mougins ;
- 1 suppléant pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- 2 suppléants pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur ».

Il faut rappeler ici que les statuts du SYMISA ne prévoient aucune disposition quant aux modalités de désignation des représentants, il convient dès lors d'appliquer le processus général de désignation des organes des collectivités territoriales, en l'espèce, l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le mandat des représentants au sein des organismes extérieurs tels que les syndicats, prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, soit aujourd'hui, je vous propose de recevoir présentement les 26 candidatures, et de voter à main levée conformément à la loi du 13 août 2004 (Art. 142, I) n°2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales, si vous l'acceptez préalablement.

Aussi il convient de désigner 18 représentants titulaires et 8 suppléants, appelés à siéger au Comité Syndical du SYMISA.

Après avoir lancé un appel aux candidats, les élus ci-dessous se sont présentés :

<b>COMITE SYNDICAL</b>	
<b>TITULAIRES (18)</b>	<b>SUPPLEANTS (8)</b>
Jean LEONETTI Serge AMAR Marguerite BLAZY Guilaine DEBRAS Michel MAZUET Claudine MAURY Marc DAUNIS Martine BONNEAU Richard SAVORNIN Michelle SALUCKI Henri GANNARD Michel BERTRAND Lionnel LUCA Jean Bernard MION Thierry OCCELLI Emmanuel DELMOTTE Gérald LOMBARDO Michel ROSSI	A-Luc SEITHER Cléa PUGNAIRE Patrick DULBECCO Patrick CHAGNEAU Christophe ETORE Bernard DUBOIS Marie BENASSAYAG Deborah MINEI

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142, I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

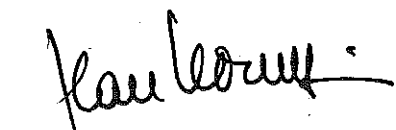
Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de nommer les candidats suivants :

<b>COMITE SYNDICAL</b>	
<b>TITULAIRES (18)</b>	<b>SUPPLEANTS (8)</b>
Jean LEONETTI	André-Luc SEITHER
Serge AMAR	Cléa PUGNAIRE
Marguerite BLAZY	Patrick DULBECCO
Guilaine DEBRAS	Patrick CHAGNEAU
Michel MAZUET	Christophe ETORE
Claudine MAURY	Bernard DUBOIS
Marc DAUNIS	Marie BENASSAYAG
Martine BONNEAU	Deborah MINEI
Richard SAVORNIN	
Michelle SALUCKI	
Henri GANNARD	
Michel BERTRAND	
Lionnel LUCA	
Jean Bernard MION	
Thierry OCCELLI	
Emmanuel DELMOTTE	
Gérald LOMBARDO	
Michel ROSSI	

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.010  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Syndicat mixte Sophia Antipolis (SYMISA) - Désignation des représentants  
Matière : 5.3 - Designation de representants

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275050  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-15-09.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h15:10

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4295-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4295  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : Syndicat mixte Sophia Antipolis (SYMISA) - Désignation des représentants  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4295-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
76	74	2

N° de la séance : 11

Objet de la délibération: DGA / SP -  
Syndicat mixte pour la valorisation des  
déchets ménagers et assimilés UNIVALOM  
- Désignation des représentants au  
Comité Syndical et à la Commission  
Syndicale

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
  
Le Directeur Général des Services

N° Enregistrement : CC.2014.011

Date de la convocation :

**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du

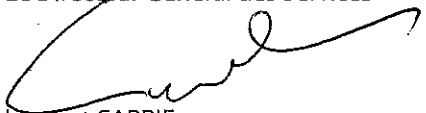
**24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture

en date du **29 AVR. 2014**

Pour le Président,

Le Directeur Général des Services

  
Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Monsieur LEONETTI,**

La nouvelle intercommunalité issue des modifications du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a impliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2014 une adaptation des statuts d'une part de la Commission Syndicale d'UNIVALOM, d'autre part du Syndicat d'UNIVALOM afin de préserver les droits des membres d'UNIVALOM ayant garanti le contrat de Partenariat Public Privé du 30 août 2006 ainsi que les financements ayant contribué à la rénovation de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes (UVE).

Ces nouveaux statuts ont été adoptés par la Commission Syndicale et par le Comité Syndical au titre des instances délibérantes d'UNIVALOM en date du 26 juin 2013 et entériné par arrêtés préfectoraux (10 décembre 2013 pour le Syndicat et 21 janvier 2014 pour la Commission Syndicale).

Par délibération en date du 19 décembre 2013, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis a d'une part adopté les statuts de la Commission Syndicale et du Comité Syndical d'UNIVALOM, d'autre part désigné les membres titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis siégeant au sein de ces deux instances, soit :

- Quatorze délégués titulaires et quatorze délégués suppléants pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à la commission syndicale.
- Dix délégués titulaires et dix délégués suppléants pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au comité syndical.

En l'absence de réglementation, il convient d'appliquer le processus général de désignation des organes des collectivités territoriales, en l'espèce, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est pourquoi, je vous propose de recevoir présentement les candidatures, et de voter à main levée conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142, I) relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les membres titulaires et suppléants qui siégeront pour le compte de la Communauté d'Agglomération au sein de la commission syndicale d'UNIVALOM et du comité syndical d'UNIVALOM pour le nouveau mandat.

Après avoir lancé un appel aux candidats, les élus ci-dessous se sont présentés :

<b>COMMISSION SYNDICALE</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean LEONETTI	Colette ZALMA
Martine BONNEAU	Christine SYLVESTRE
Eric MELE	Elisabeth DEBORDE
Patrick DULBECCO	Bernard MONIER
Michelle SALUCKI	Nathalie DEPETRIS
Cléa PUGNAIRE	Françoise THOMEL
Guilaine DEBRAS	Pierre SALMON
Claudine MAURY	Joseph LECHAPELAIN
Bernard DUBOIS	Deborah MINEI
Michel VIANO	Roger CRESP
Anne Marie BOUSQUET	Jean Paul ARNAUD
Richard RIBERO	Gilbert TAULANE
Laurent COLLIN	Claude BERENGER
Alain ARZIARI	Gilbert HUGUES

<b>COMITE SYNDICAL</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean LEONETTI Martine BONNEAU Eric MELE Patrick DULBECCO Michelle SALUCKI Cléa PUGNAIRE Guilaine DEBRAS Claudine MAURY Bernard DUBOIS Michel VIANO	Anne Marie BOUSQUET Richard RIBERO Laurent COLLIN Alain ARZIARI Colette ZALMA Christine SYLVESTRE Elisabeth DEBORDE Bernard MONIER Nathalie DEPETRIS Françoise THOMEL

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142,I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de nommer les candidats suivants :

<b>COMMISSION SYNDICALE</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean LEONETTI Martine BONNEAU Eric MELE Patrick DULBECCO Michelle SALUCKI Cléa PUGNAIRE Guilaine DEBRAS Claudine MAURY Bernard DUBOIS Michel VIANO Anne Marie BOUSQUET Richard RIBERO Laurent COLLIN Alain ARZIARI	Colette ZALMA Christine SYLVESTRE Elisabeth DEBORDE Bernard MONIER Nathalie DEPETRIS Françoise THOMEL Pierre SALMON Joseph LECHAPELAIN Deborah MINEI Roger CRESP Jean Paul ARNAUD Gilbert TAULANE Claude BERENGER Gilbert HUGUES



<b>COMITE SYNDICAL</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean LEONETTI Martine BONNEAU Eric MELE Patrick DULBECCO Michelle SALUCKI Cléa PUGNAIRE Guilaine DEBRAS Claudine MAURY Bernard DUBOIS Michel VIANO	Anne Marie BOUSQUET Richard RIBERO Laurent COLLIN Alain ARZIARI Colette ZALMA Christine SYLVESTRE Elisabeth DEBORDE Bernard MONIER Nathalie DEPETRIS Françoise THOMEL

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.011  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés UNIVALOM - Désignation des représentants au Comité Syndical et à la Commission Syndicale  
Matière : 5.3 - Désignation de représentants

**Interlocuteur**  
Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81582075  
Référence envoi : IDF2014-04-29T10-01-58.00  
Envoyé le : 29/04/2014  
à (TU) : 08h02:00

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 29/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4302-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4302  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés UNIVALOM - Désignation des représentants au Comité Syndical et à la Commission Syndicale  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4302-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations – 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

N° de la séance : 12

Objet de la délibération : Direction des Affaires Juridiques - Syndicat mixte de transport des Alpes-Maritimes (SYMITAM) - Désignation des représentants

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Original  
\* Expédition certifiée conforme à l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

N° Enregistrement : CC.2014.012

Date de la convocation :  
**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture  
en date du **22 AVR. 2014**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Laurent CARRIE

**Monsieur LEONETTI,**

La délibération n°13/05 du 07 février 2005 porte adhésion de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au Syndicat Mixte de Coordination des Transports (SYMITAM).

Considérant que les dits statuts ne prévoient aucune disposition quant aux modalités de désignation des représentants, il convient dès lors d'appliquer le processus général de désignation des organes des collectivités territoriales, en l'espèce, l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le mandat des représentants au sein des organismes extérieurs, tels que les syndicats, prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, je vous propose de recevoir présentement les candidatures, et de voter à main levée conformément à la loi du 13 août 2004 (Art. 142, I) n°2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Aussi, il convient de procéder au renouvellement du Syndicat Mixte de Coordination des Transports dès ce jour, et de désigner les 2 représentants titulaires de la CASA et les 2 représentants suppléants, appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SYMITAM.

Après avoir lancé un appel aux candidats, les élus ci-dessous se sont présentés :

<b>COMITE SYNDICAL</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean LEONETTI Thierry OCCELLI	Marc DAUNIS Michelle SALUCKI

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142,I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de nommer les candidats suivants :

<b>COMITE SYNDICAL</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean LEONETTI Thierry OCCELLI	Marc DAUNIS Michelle SALUCKI

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.012  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Syndicat mixte de transport des Alpes-Maritimes (SYMITAM) - Désignation des représentants  
Matière : 5.3 - Designation de representants

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275057  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-15-16.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h15:17

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4297-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4297  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : Syndicat mixte de transport des Alpes-Maritimes (SYMITAM) - Désignation des représentants  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4297-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

N° de la séance : 13

Objet de la délibération: Direction des  
Affaires Juridiques - Syndicat mixte  
d'aménagement et de Gestion du Parc  
Naturel Régional des Préalpes d'Azur -  
Désignation du représentant de la CASA  
au comite syndical

<p><input checked="" type="checkbox"/> Original</p> <p>▪ Expédition certifiée conforme à l'original</p> <p>Pour le Président, Le Directeur Général des Services</p> <p>Laurent CARRIE</p>
---

N° Enregistrement : CC.2014.013

Date de la convocation :

**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage

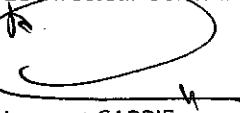
en date du **24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture

en date du **22 AVR. 2014**

Pour le Président,

Le Directeur Général des Services

  
Laurent CARRIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

En décembre 2004 a été lancée la procédure de création d'un Syndicat Mixte de Préfiguration comprenant la Région, le Département des Alpes-Maritimes, et les communes et intercommunalités adhérentes et comprises dans le périmètre d'étude.

Cet organe a pour vocation à conduire des actions concernant l'animation et la rédaction de la charte constitutive du Parc Naturel Régional, la mise en place d'un plan d'actions expérimental et pilote en préfiguration du programme de parc, l'association et la participation de la population locale et de tous les acteurs socio-économiques concernés pour une véritable appropriation du projet et le conseil aux collectivités.

Par délibération en date du 27 avril 2009, le Conseil Communautaire a approuvé une nouvelle version des statuts du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, l'admission des communes de Gréolières et du Bar-sur-Loup au sein du syndicat de préfiguration du PNR des Préalpes, et a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Parc Naturel Régional des Préalpes.

Considérant que le mandat des représentants au sein des organismes extérieurs, tels que les syndicats, prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, je vous propose de recevoir présentement les deux candidatures et de voter à main levée conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142, I n°2004-809) relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Aussi il convient de procéder au renouvellement du Syndicat Mixte du PNR dès ce jour, et de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelé à siéger au sein du Comité Syndical du PNR.

Après avoir lancé un appel aux candidats, Marc DAUNIS et Richard RIBERO se sont présentés.

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142, I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de nommer Marc DAUNIS en tant que titulaire et Richard RIBERO en tant que suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical du PNR.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.013  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur - Désignation du représentant de la CASA au comité syndical  
Matière : 5.3 - Designation de représentants

**Interlocuteur**  
Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275067  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-15-21.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h15:23

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4298-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4298  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur - Désignation du représentant de la CASA au comité syndical  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4298-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0



Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville

BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
76	74	2

N° de la séance : 14

Objet de la délibération: Direction des Affaires Juridiques - SPL Théâtre Communautaire d'Antibes - Désignation des représentants de la CASA au conseil d'administration et à l'assemblée générale

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Original  
Expédition certifiée conforme à l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

N° Enregistrement : CC.2014.014

Date de la convocation :  
**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture  
en date du **22 AVR. 2014**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Laurent CARRIE

**Monsieur LEONETTI,**

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2003 relative à la réalisation d'équipements publics structurants,

**Vu** les délibérations des conseils communautaires du 24 novembre 2003 et du 10 juillet 2006, relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

**Vu** les délibérations des conseils communautaires du 23 décembre 2011 et du 25 juin 2012, adoptant les statuts de la SPL et désignant les membres représentant la CASA au sein de ses instances,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis avait décidé de se doter d'une salle de spectacles, équipement structurant, dénommé « Théâtre communautaire d'Antibes ». Afin d'en assurer la gestion, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la commune d'Antibes ont créé une Société Publique Locale (SPL).

Le conseil communautaire en date du 23 décembre 2011 a approuvé la création de la société publique locale « Théâtre communautaire d'Antibes » et a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration afin que le conseil constitutif de la société puisse se réunir. Ces représentants sont au nombre de quatre.

Le Conseil d'Administration de la SPL du 16 avril 2012 a fait le choix d'une gouvernance organisée autour d'un Conseil d'Administration, d'un Directeur Général, et d'assemblées générales.

En conséquence de quoi, le conseil communautaire du 25 juin 2012 a désigné son représentant légal pour siéger aux assemblées générales de la société. Le représentant élu était le président de la CASA ; pour prévenir l'hypothèse d'un empêchement de ce représentant titulaire, un suppléant a également été désigné.

En application de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'article R1524-3 dudit code, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires au sein de la SPL Théâtre Communautaire d'Antibes car « le mandat des représentants prend fin :

- en ce qui concerne ceux d'un groupement, lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante du groupement ».

En conséquence, et à l'appui de ce qui vient d'être exposé, il est donc proposé au conseil communautaire :

- de désigner Monsieur le Président en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL « Théâtre communautaire d'Antibes » ;
- de désigner un élu à l'effet de suppléer Monsieur le Président en sa qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL « Théâtre communautaire d'Antibes », en cas d'empêchement de ce dernier ;

- de désigner les quatre élus qui siégeront au sein du conseil d'administration de la SPL « Théâtre communautaire d'Antibes » en tant que représentants de la CASA.

Après avoir lancé un appel aux candidats, les élus ci-dessous se sont présentés :

- pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

Jean LEONETTI et Michel ROSSI

- pour siéger au sein du conseil d'administration :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Jean Pierre MAURIN et Michel ROSSI

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142, I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de nommer :

- Jean LEONETTI en tant que titulaire et Michel ROSSI en tant que suppléant pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL « Théâtre Communautaire d'Antibes »,
- Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Jean Pierre MAURIN et Michel ROSSI pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL « Théâtre communautaire d'Antibes ».

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.014  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : SPL Théâtre Communautaire d'Antibes - Désignation des représentants de la CASA au conseil d'administration et à l'assemblée générale  
Matière : 5.3 - Désignation de représentants

**Interlocuteur**

Nom : CHALTER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275071  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-15-28.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h15:30

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4299-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4299  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : SPL Théâtre Communautaire d'Antibes - Désignation des représentants de la CASA au conseil d'administration et à l'assemblée générale  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4299-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

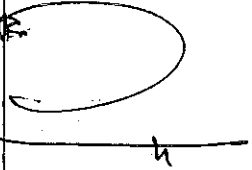
Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

N° de la séance : 15

Objet de la délibération : DGA / AD - SPL  
Antipolis Avenir - Désignation des  
représentants

<p><input checked="" type="checkbox"/> Original</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Expédition certifiée conforme à l'original</li></ul> <p>Pour le Président, Le Directeur Général des Services</p> <p>Laurent CARRIE</p>
--

N° Enregistrement : CC.2014.015

Date de la convocation : <b>Le 08/04/2014</b>
<b>Certifié exécutoire compte tenu</b>
de l'affichage en date du <b>24 AVR. 2014</b>
de la réception s/Préfecture en date du <b>22 AVR. 2014</b>
Pour le Président, Le Directeur Général des Services
 Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Le principe de la création de la Société Publique Locale (SPL) Antipolis Avenir a été approuvé par délibérations du Conseil Municipal d'Antibes du 15 février 2013 et du Conseil communautaire du 18 mars 2013.

Afin d'accompagner et de porter ces opérations d'aménagement, la SPL est gouvernée par :

- un Conseil d'Administration
- une Assemblée Générale
- un Directeur Général

En application de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'article R1524-3 dudit code, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires au sein de la SPL Antipolis Avenir car « le mandat des représentants prend fin :

- en ce qui concerne ceux d'un groupement, lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante du groupement ».

Aussi, compte-tenu d'une part, du renouvellement électoral et des membres élus siégeant au sein de l'EPCI et d'autre part, pour permettre la continuité des interventions de la SPL, il est aujourd'hui proposé au Conseil communautaire :

- de désigner deux représentants de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, siégeant au sein du Conseil d'Administration de la SPL Antipolis Avenir ;
- de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, siégeant au sein des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Antipolis Avenir ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Après avoir lancé un appel aux candidats, les élus ci-dessous se sont présentés :

- pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires :  
Marguerite BLAZY et Marc DAUNIS ;
- pour siéger au sein du conseil d'administration :  
Marguerite BLAZY et Marc DAUNIS.

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142, I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de nommer :

- Marguerite BLAZY en tant que titulaire et Marc DAUNIS en tant que suppléant pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL « Antipolis Avenir »,
- Marguerite BLAZY et Marc DAUNIS pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL « Antipolis Avenir ».

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.015  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : SPL Antipolis Avenir - Désignation des représentants  
Matière : 5.3 - Designation de representants

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275098  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-15-49.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h15:51

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4300-DE

**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4300  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : SPL Antipolis Avenir - Désignation des représentants  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4300-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0



Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 14 avril 2014**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

N° de la séance : 16

Objet de la délibération : DGA / AD - SPL  
SOPHIA - Désignation des représentants

<input checked="" type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Expédition certifiée conforme à l'original Pour le Président, Le Directeur Général des Services  Laurent CARRIE
--

N° Enregistrement : CC.2014.016

Date de la convocation :  
**Le 08/04/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **24 AVR. 2014**

de la réception s/Préfecture  
en date du **22 AVR. 2014**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 14 avril à 15h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Julien DETHEVE, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENT :**

Gérard PIEL

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Jean-Bernard MION**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Par délibération n°CC.2012.012 du 19 mars 2012, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis décidait de son adhésion et approuvait le projet de statuts de la Société Publique Locale d'aménagement, de Construction et de gestion d'équipements dénommée « SPL SOPHIA ».

Elle peut d'une façon générale, procéder à l'étude et à la mise en œuvre de toute opération d'aménagement, de construction ou de gestion, pour le compte de ses actionnaires.

Elle peut également se voir confier les délégations de services publics de gestion rendues nécessaires par son activité.

La gouvernance financière de la SPL est organisée comme suit :

- Commune de Valbonne : 59 % du capital soit 11 administrateurs ;
- Commune de Vallauris : 16 % du capital soit 2 administrateurs ;
- Commune du Rouret : 5 % du capital soit 1 administrateur ;
- Commune de Gourdon : 5 % du capital soit 1 administrateur ;
- Commune de Châteauneuf : 5 % du capital soit 1 administrateur ;
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 5 % du capital soit 1 administrateur ;
- Commune de Roquefort-les-Pins : 5 % du capital soit 1 administrateur ;

Les statuts de la SPL SOPHIA, prévoient un Conseil d'administration composé de 18 membres.

En application de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'article R1524-3 dudit code, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires au sein de la SPL SOPHIA car « le mandat des représentants prend fin :

- en ce qui concerne ceux d'un groupement, lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante du groupement ».

Il faut préciser en outre que le Conseil d'administration de la SPL SOPHIA a adopté dès le 6 février 2012 un règlement intérieur ayant pour but d'organiser les modalités de gouvernance de la société afin d'assurer le respect des critères déterminants des contrats dits « in house » et notamment celui du contrôle analogue en ce qui concerne les orientations stratégiques, la vie sociale et l'activité opérationnelle. Ainsi, en application de l'article 29 des statuts de la société, aucun contrat ne pourra être conclu par la SPL sans l'accord écrit de la collectivité actionnaire membre du Conseil d'Administration, en sus de la signature du Directeur Général (...), et un Comité permanent stratégique et de contrôle a été mis en place.

L'article 20 du règlement intérieur dispose qu'il « est composé d'au moins sept membres (un élu représentant chacune des collectivités et groupement de collectivités actionnaires désigné par l'Assemblée délibérante de chacune d'entre elles), en ce compris son Président, du Président Directeur Général, du Directeur général délégué, d'un représentant de chaque collectivité actionnaire si elle le souhaite et désigné par elle-même. ».

Compte-tenu d'une part, du renouvellement électoral et des membres élus siégeant au sein de l'EPCI et d'autre part, pour permettre la continuité des interventions de la SPL, il est aujourd'hui proposé au Conseil communautaire :

- de désigner, conformément à la combinaison des articles 6 et 14 des statuts, le représentant de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au Conseil d'Administration de la SPL SOPHIA soit 1 administrateur ;
- de désigner, conformément à l'article 30 des statuts, un représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL SOPHIA ;
- de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, membre du Comité Permanent Stratégique et de Contrôle de la SPL SOPHIA ;
- de confirmer l'absence d'autorisation de perception de rémunération et d'avantages par l'administrateur au titre de ses fonctions au sein de la société ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Après avoir lancé un appel aux candidats, seule Madame Marguerite BLAZY s'est présentée en tant que candidate à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art.142,I) relative aux libertés et aux responsabilités locales, le conseil accepte un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de nommer Madame Marguerite BLAZY pour siéger au Conseil d'Administration de la SPL SOPHIA, à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL SOPHIA, pour être membre du Comité Permanent Stratégique et de Contrôle de la SPL SOPHIA.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 14 avril 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 14/04/2014  
Numéro : CC.2014.016  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : SPL SOPHIA - Désignation des représentants  
Matière : 5.3 - Designation de representants

**Interlocuteur**

Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 81275120  
Référence envoi : IDF2014-04-22T14-15-56.00  
Envoyé le : 22/04/2014  
à (TU) : 12h16:07

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 22/04/2014  
Identifiant : 006-240600585-20140414-AOI\_4301-DE

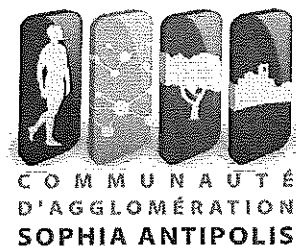
**Acte reçu**

Date : 14/04/2014  
Numéro interne : AOI\_4301  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 5  
Code matière 2 : 3  
Objet : SPL SOPHIA - Désignation des représentants  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20140414-AOI\_4301-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 0

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SEANCE DU 12 MAI 2014**

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social :  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 12 mai 2014**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
75	70	5

N° de la séance : 01

Objet de la délibération: Direction des  
Affaires Juridiques - Procès verbal de la  
séance du 02 décembre 2013 -  
Approbation

Original  
Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

N° Enregistrement : CC.2014.017

Date de la convocation :  
**Le 05/05/2014**

**Certifié exécutoire compte tenu**  
de l'affichage **28 MAI 2014**  
en date du  
de la réception s/Préfecture  
en date du **04 JUIN 2014**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Laurent CARRIE

L'an deux mil quatorze et le 12 mai à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michèle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Thérèse ROUAZE, Bernard DUBOIS, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Monique CANOVA, Audoin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Michel BERTRAND, Béatrice VIGNOLO, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERANGNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Patrice COLOMB, Eric PAUGET, Déborah MINEI, Anne CHEVALIER

**PROCURATION :**

Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENTS :**

Eric MELE, Colette ZALMA, Martine SAVALLI, Julien DETHEVE

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Eric PAUGET**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

Chers collègues,

Je vous invite à vous prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du lundi 02 décembre 2013.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du lundi 02 décembre 2013.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE la délibération à : 70 voix pour, 1 abstention de Madame Michèle MURATORE, et APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du lundi 02 décembre 2013.**

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 12 mai 2014  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI